



VILLE DE NOUMÉA

DEMANDE D'OCCUPATION LOCATIVE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Demande présentée par :

Adresse ou siège social :

Boîte postale : Téléphone bureau :

Sollicite l'autorisation du dépôt d'un container de mètres carrés

Pour le compte de :

Adresse ou siège social :

Boîte postale : Téléphone bureau :

Téléphone domicile :

Localisation :

Date : Durée :

Fait à, le / /

Nom et qualité du signataire

AVIS DIVISION VOIRIE, LE / /

Favorable

Conditions d'usage à respecter :

- Le container doit être posé sur des cales en bois à cheval sur le trottoir et la chaussée.
- Un passage d'UN MÈTRE (1 m) au moins doit être préservé ou aménagé.
- L'accès à tout ouvrage apparent doit être conservé en vue d'une éventuelle intervention des services compétents.
- Un balisage constitué de cônes de type K5A doit être installé et complété par des lampes tricolor disposées aux coins du container lors des stationnements de nuit.
- Les lieux doivent être remis en état dès la fin de l'occupation.

Conditions particulières :

- Durée du dépôtage :
- Horaires : Dépôt à / avant / après h et enlèvement à / avant / après h

Défavorable

La présente demande doit être présentée lors de toutes sollicitations par les services de police. Les contrevenants aux dispositions de l'article R632-1 seront passibles des peines prévues par le Code Pénal applicable en Nouvelle-Calédonie.

